

## **INTERVENTION DE NATHALIE GUAY**

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FICDC

### **Débat général sur la mise en œuvre de la Convention par les parties prenantes, Conférence des parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

Point 9 : FICD

Le FICD (Fonds international pour la diversité culturelle) est un outil fondamental pour la mise en œuvre de la Convention. Les témoignages que nous avons entendus ce matin l'attestent. Nous tenons à souligner la contribution des parties qui soutiennent ce fonds. Il est effectivement primordial que ces contributions soient constantes au fil du temps. Nous sommes heureux de constater qu'un projet de plus ait été soutenu en 2018, mais c'est encore trop peu pour répondre à une demande de plus en plus importante.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner la récente annonce faite par le Canada de contribuer pour un cycle de 5 ans au FICD, ainsi que celle du gouvernement du Québec de contribuer au Fonds pour une 7<sup>e</sup> année consécutive.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement le gouvernement canadien pour le financement de 5 ans annoncé le 21 mai à la Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles, et donc aussi à la Fédération internationale. Ceci s'ajoute à la contribution constante du gouvernement du Québec à nos activités et qui vient tout juste d'être renouvelée.

Ces appuis contribuent directement à la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la convention, au Canada mais aussi à travers le monde, et joueront un grand rôle dans la mobilisation de la société civile au prochain congrès de la FICDC en octobre 2019. Nous saluons d'ailleurs le financement reçu de l'Organisation internationale de la Francophonie pour cet événement et nous invitons toutes les personnes intéressées à contribuer à son succès à nous contacter.